

NOTE DE SYNTHÈSE

Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du jeudi 15 novembre 2018 à 19H00

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 15 novembre 2018 à 19h00, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, 1er Vice-Président délégué de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à la minute de silence en hommage à Monsieur GARDIA. Puis, il procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h00.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents : Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Antoine FELIX, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION, Mr Jean BERTHAUD, Mme Miréla DENYS, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Claudette THOMAS, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, Mme Nathalie ROUX, Mr Didier DEVIN, Mme Nadia MARTIN, Mr Hubert DECAUDIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacques GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD.

Absents excusés et représentés : M. Sébastien FRANCARD a donné pouvoir à Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Christian MONIN a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mme Miréla DENYS, Mr Luc PISSIS a donné pouvoir à Mr Jean BERTHAUD, Mr Jean-Claude GRISARD a donné pouvoir à Mme Monique PICARD, Mr Thierry BRIQUET a donné pouvoir à Mme Nadia MARTIN, Mr Edouard GARREAU a donné pouvoir à Mr Gérard LARCHERON, Mr Pascal DE TEMMERMAN a donné pouvoir à Mr Patrick RIGAULT.

Absent : Mr Daniel VECCHIES.

Assistaient à la réunion, dans le personnel de la CC4V, Madame Karine BORDAS, DGS, et son adjointe, Denise ZAMILPA. Par ailleurs, étaient également présentes sur la partie « Elections », au niveau de la presse locale, Mme Mouninou pour le journal de la République du Centre et Mme Dhams pour le journal l'Eclaireur.

Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.

Monsieur Larcheron procède également au vote du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du jeudi 27 septembre 2018 ; sans aucune observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

ELECTION DU PRESIDENT ET DU BUREAU

 Suite au décès de Monsieur Georges GARDIA, il convient d'élire un nouveau Président ainsi que les membres du Bureau de Communauté.

Vu les articles L2121-21, L2122-7, L2122-8 et notamment L5211-2 du CGCT qui fait application au Président et au Bureau des dispositions relatives aux Maires et adjoints non contraires aux dispositions du CGCT concernant les EPCI,

L'élection du futur Président, des futurs Vice-Présidents et du secrétaire a été organisée à bulletins secrets auprès des 46 membres de l'assemblée. A cet effet, il a été nécessaire de désigner deux assesseurs ; Monsieur Jacques Duchemin et Monsieur Michel Harang se sont portés candidats.

Pour l'élection du Président, le doyen d'âge, Monsieur Felix a présidé l'assemblée et a lancé un appel à candidature en début de séance ; Seul Monsieur Larcheron s'est porté candidat à la Présidence ; Monsieur Larcheron a été élu avec 44 voix « pour » et 1 voix « nul ». Monsieur Larcheron a tenu à remercier les élus de l'assemblée de leur confiance.

Une fois le Président installé, celui-ci a proposé, à son tour, un appel à candidature pour le(s) fonction(s) de Vice-Président(s) dans le(s) différents domaine(s) de compétence. Le Conseil s'est également positionné sur le nombre de Vice-Présidents qui a été fixé à 9 comme avant le décès de Jacques Lassoury. Pour cela, cf. délibération n°2018/11/01 ci-dessous.

Monsieur Gérard GUIDAT a été élu au poste de 1^{er} Vice-Président, en charge de « Petite Enfance – Enfance & Jeunesse – RAM », à 39 Voix « pour », 5 voix « blanc », et 1 voix « nul ».

Monsieur Maxime CANELA a été élu au poste de 2^{ème} Vice-Président, en charge des « Finances » à 42 Voix « pour » 1 voix « blanc » et 2 voix « nul ».

Monsieur Rémi DURAND a été élu au poste de 3^{ème} Vice-Président, en charge du « Développement Economique & Commerce » à 40 Voix « pour » et 5 voix « blanc ».

Monsieur Antoine FELIX a été élu au poste de 4^{ème} Vice-Président, en charge de « la Culture, du Patrimoine et du Tourisme » à 41 Voix « pour » et 4 voix « blanc ».

Monsieur Jacquie GRISARD a été élu au poste de 5^{ème} Vice-Président, en charge des « Travaux et Equipements communautaires » à 43 Voix « pour » et 2 voix « blanc ».

Monsieur Patrick RIGAULT a été élu au poste de 6^{ème} Vice-Président, en charge de « l'Eau et assainissement » à 43 Voix « pour » et 2 voix « blanc ».


Madame Sylvie COSTA a été élue au poste de 7^{ème} Vice-Présidente, en charge de « l'urbanisme et de l'aménagement du territoire » à 41 Voix « pour » et 4 voix « blanc ».

Madame Evelyne LEFEUVRE a été élue au poste de 8^{ème} Vice-Présidente, en charge de « l'Action Sociale et de l'action auprès des associations sportives » à 41 Voix « pour » et 4 voix « blanc ».

Monsieur Jean BERTHAUD a été élu au poste de 9^{ème} Vice-Président, en charge de « la communication et des relations publiques » à 35 Voix « pour » et 10 voix « blanc ».

1. MODIFICATION DES INSTANCES POLITIQUES DE LA CC4V

A. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS (Délibération n°2018/11/01)

 Aux termes de l'article L5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, il revient au Conseil Communautaire de fixer le nombre de Vice-Présidents pour siéger au Conseil de Communauté de la CC4V à compter du 16 novembre 2018.

Le nombre a été fixé à 9 Vice-Présidents.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

B. DETERMINATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS (Délibération n°2018/11/02)

 Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

-FIXE, pour la durée du mandat en cours, et en considération de la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, et sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique, les indemnités de fonction et de signature des élus comme suit :

En application de l'article L5211-12 du CGCT, et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale déterminée en additionnant l'indemnité maximale versée au président (48.75% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique), et les indemnités maximales versées pour l'exercice effectif des fonctions de vice-présidents (20.63% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique), il est attribué :

- Pour le Président : versement de l'indemnité mensuelle brute maximale au taux de 48,75 %
- Pour les Vice-Présidents : versement de l'indemnité mensuelle brute maximale au taux de 18.33 %

-DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la CC4V et que cette délibération abroge les précédentes ayant les mêmes objets.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

C. MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE (CAO) (Délibération n°2018/11/03)

 Vu le Procès-verbal d'élection du Président et du bureau à la séance du 15 novembre 2018,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DESIGNE, afin de représenter la Communauté de Communes des Quatre Vallées au sein de la CAO, le nouveau président, et le cas échéant, les titulaires et suppléants, ci-dessous :

Président de la CAO : M. Gérard LARCHERON

Membres titulaires au 15/11/18	Membres suppléants au 15/11/18
Maxime CANELA	Jean BERTHAUD
Jacque GRISARD	Jacques DUCHEMIN
Patrick RIGault	Edmond LAUX
Daniel VECCHIES	Jacqueline BESSE-DESMOULIERES

-PRECISE que la présente délibération abroge la précédente délibération n°2018/04/45 du 5 avril 2018 ayant le même objet.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D. MODIFICATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (Délibération n°2018/11/04)



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

-DESIGNE, afin de représenter la Communauté de Communes des Quatre Vallées, le nouveau président et les titulaires inscrits ci-dessous :

NOUVEAUX MEMBRES TITULAIRES AU 15/11/18
Sophie VRAI
Chantal LAMIGE-ROCHE
Annie BARTHOD-THONNOT
Jacqueline BESSE-DESMOULIERES

-PRECISE que la présente délibération abroge la précédente délibération n°2014/04/07 du 23 avril 2014 ayant le même objet et que cette dernière sera notifiée auprès du représentant de l'Etat du Département du Loiret.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

E. MODIFICATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES (MAPA) (Délibération n°2018/11/05)



Vu le procès-verbal de l'élection du Président et des vice-présidents en date du 15 novembre 2018, Le Conseil de Communauté désigne, à l'unanimité, les membres suivants pour siéger à la Commission consultative « M.A.P.A » : :

MEMBRES AU 15/11/18
Maxime CANELA
Gérard LARCHERON
Jean-Luc D'HAEGER
Jean BERTHAUD
Jean-Michel BOUQUET

-PRECISE que la présente délibération abroge la précédente délibération n°2014/04/05 du 23 avril 2014 ayant le même objet et que cette dernière sera notifiée auprès du représentant de l'Etat du Département du Loiret.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

F. DESIGNATION DE DELEGUES COMMUNAUTAIRES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS
(Délibération n°2018/11/06)

Vu le Procès-verbal d'élection du Président et du bureau à la séance du 15 novembre 2018,



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

-NOMME ET FIXE la liste des représentants de la CC4V auprès des organismes extérieurs de la façon suivante :

Représentation au sein des organismes extérieurs – 2018

	Nbre de délégués	Désignation des Délégués	Suppléants
AIDES MÉNAGÈRES	3 nécessaires	M. BERTON Jacky - Mignerette	
		M. DELION Pierre - Courtempierre	
		M. LEFEUVRE Evelyne - Fontenay	
COLLÈGE	1	M. DELION Pierre - Courtempierre	M. DUSOULIER Guy - Dordives
MAISON DE RETRAITE DORDIVES	3	M. DELION Pierre - Courtempierre	
		M. DEVIN Didier - Fontenay	
		M. LARCHERON Gérard - Ferrières	
MISSION LOCALE DU MONTARGOIS ET DU GIENNOIS	1	M. LARCHERON Gérard - Ferrières	M. DEVIN Didier - Fontenay
OFFICE DE TOURISME	6	M. NÉRAUD Frédéric - Dordives	
		M. DEVIN Didier - Fontenay	
		M. BERTHAUD Jean - Dordives	
		M. FELIX Antoine - Chevannes	
		M. LARCHERON Gérard - Ferrières	
		M. LAUX Edmond - Griselles	
SMIRTOM	5	M. Jean-Paul HORNEZ - Corbeilles	M. GRISARD Jacquie - Girolles
		M. BERTHAUD Jean – Dordives	M. GUIDAT Gérard - Griselles
		M. LARCHERON Gérard - Ferrières	M. DUCHEMIN Jacques - Ferrières
		M. D'HAEGER Jean-Luc - Bignon	M. FELIX Antoine - Chevannes
		M. MONIN Christian -Dordives	M. GARREAU Edouard - Nargis
SOINS A DOMICILE	1	Mme VRAI Sophie - Dordives	
GATINAIS EMPLOI	1	Mme Miréla DENYS - Dordives	
LOIRE ET ORLEANS ECO	1	GIP	
		M. LARCHERON Gérard – Ferrières	M. GARREAU Edouard – Nargis
	1	<i>Assemblée spéciale GIP</i>	
	1	M. Rémi DURAND - Gondreville	
LOIRET NUMERIQUE	1	M. LARCHERON Gérard - Ferrières	M. GUIDAT Gérard - Griselles
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE FOURRIERE ANIMALE	2	Mr Jacques DUCHEMIN-Ferrières	Mme Sophie VRAI - Dordives
		Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIERES-Corbeilles	Mme Chantal PONTLEVE - Sceaux

-PRECISE que la présente délibération sera notifiée auprès des organismes extérieurs et du représentant de l'Etat du Département du Loiret et qu'elle abroge la précédente délibération n°2018/11/46 du 5 avril 2018.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

G. MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DU MONTARGOIS-EN-GATINAIS ISSU DE LA FUSION DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS GATINAIS ET DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU MONTARGOIS-EN-GATINAIS (Délibération n°2018/11/07)

Monsieur Larcheron, nouveau Président, a souhaité intégrer la liste des délégués.

Un dernier membre est appelé à siéger au Syndicat. Après appel à candidatures, deux sont déposées, celle de Monsieur Hornez et celle de Mme Anne-Rita Mermillod qui, suite à décision du Conseil, a donné lieu à un vote à bulletins secrets,

 **Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :**

-DÉSIGNE le nouveau Président de la CC4V, Mr Gérard LARCHERON, pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais ainsi que Monsieur Jean-Paul HORNEZ comme nouveau délégué syndical après la mise en place d'un vote de l'assemblée à bulletins secrets.

<i>Nom-Prénoms des délégués désignés</i>	
	M. Frédéric NERAUD
Le nouveau Président : Gérard LARCHERON	Mme Annie BARTHOD TONNOT
Monsieur Jean-Paul HORNEZ	M. Jacky BERTON
Monsieur Gérard GUIDAT	M. Claude LELIEVRE
Monsieur Jean BERTHAUD	M. Henri MOLINIER

En effet, le vote à bulletins secrets a donné lieu à 24 voix pour Monsieur Hornez, 20 voix pour Mme Mermillod et un Blanc. Monsieur Hornez est alors désigné pour siéger au Comité Syndical du Montargois en Gâtinais.

-MANDATE Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions à cet effet et à signer tout document en vue de la bonne exécution de la présente délibération.

-PRECISE que la présente délibération abroge la précédente n°2018/06/31 du 28 juin 2018 ayant le même objet et que cette dernière sera notifiée auprès du Syndicat Mixte du Montargois-en-Gâtinais ainsi qu'auprès du représentant de l'Etat du Département du Loiret.


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0

-----**PAUSE CASSE-CROUTE**-----

2. FINANCES

A. DECISION MODIFICATIVE N°2 – VIREMENTS DE CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT (Délibération n°2018/11/08)

Sur proposition de la Commission des Finances du 18 octobre 2018,
 Vu la M14,

 **Le Conseil de Communauté a validé, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 de virements de crédits en Investissement et Fonctionnement.**

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0

B. SPANC : TARIFS DES CONTRÔLES AU 1^{ER} JANVIER 2019 (Délibération n°2018/11/09)



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer les prestations de la redevance SPANC destinée à financer les opérations de contrôle à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

		2018 (€ HT)	2019 (HT) <i>(Augmentation de 2.5% par rapport à 2018)</i> <i>Montants arrondis</i>	2019 (TTC) TVA 10 %
1	Contrôles de conformité (conception)	99.73	102	112
2	Contrôles de conformité (conception) : 2 ^{ème} étude faisant suite à un dossier incomplet	39.18	40	44
3	Contrôles de conformité (exécution)	161.27	165	182
4	Contre visite pour contrôles de conformité (exécution)	73.91	75	83
5	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants –Cessions immobilières : renouvellement diagnostic de + 3 ans	81.77	84	92
6	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements industriels, commerciaux, publics et assimilés, artisanaux (dans le cadre de rejet d'effluents autres que domestiques, ou installation > 10 Eh (équivalent habitants)	428.95	440	484
7	Contrôles de conformité des assainissements non collectifs existants pour les établissements artisanaux dans le cadre de rejet d'effluents domestiques uniquement et dont la capacité de l'installation est inférieure à 10 Eh	293.45	301	331
8	Contrôle périodique du fonctionnement et de l'entretien des assainissements non collectifs existants (opération groupée) : Conseils auprès des riverains pour remédier aux éventuels problèmes rencontrés	81.77	84	92

Le mandatement de cette redevance par le service d'assainissement non collectif et son recouvrement seront assurés par la Trésorerie de Ferrières,

-PRÉCISE que les tarifs qui s'appliquent jusqu'au 31/12/2018 sont ceux de 2018.

-PRECISE qu'il est donné pouvoir au Président de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes les dispositions nécessaires.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0

C. SPANC : CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT : PROCEDURE DE MISE EN PAIEMENT AUTOMATIQUE DE LA REDEVANCE POUR LES USAGERS : ANNEE 2019 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU SPANC (Délibération n°2018/11/10)

➡ **Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :**

-ACCEPTTE la mise en œuvre de la redevance pour le contrôle de bon fonctionnement, tel que défini ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018.

-MODIFIE le règlement intérieur du SPANC en conséquence.

-AUTORISE le Président ou le Vice-Président en charge du SPANC à signer tout document relatif à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

D. GITE DE GRISELLES : TARIFS - ANNEE 2019 (Délibération n°2018/11/11)

➡ Le conseil de communauté valide et vote, à l'unanimité, les tarifs 2019 applicables dès le 1^{er} Janvier avec une légère augmentation de 3% :

PARTICULIERS	Tarification du Gîte de Griselles			
	1 ^{ère} nuit		À partir de la 2 ^{ème} nuit	
	2018	2019	2018	2019
Par personne	30 €	31 €	20 €	21 €
Par enfant de moins de 6 ans	7.20 €	7.40 €	7.20 €	7.40 €
Location de tout le gîte (12 lits)	301 €	310 €	225 €	232 €
	Tarifs 2018		Tarifs 2019	
Location de tout le gîte pour le week-end - 1 nuit du samedi 10 heures au dimanche 18 heures	448 €		460 €	
Location de tout le gîte pour le week-end - 2 nuits du vendredi 18 heures au dimanche 18 heures	523 €		540 €	
Location semaine 7 jours 10h/18h soit 6 nuits ou 6 nuits	113 €/personne 23 €/enfant de moins de 6 ans		116 €/personne 24 €/enfant de moins de 6 ans	
Location mini semaine Lundi 10 h / vendredi 18 h Soit 4 nuits Ou 4 nuits	75 €/personne 17 €/enfant de moins de 6 ans		77 €/personne 17 €/enfant de moins de 6 ans	
GROUPES* ET CENTRES AERES AVEC ENCADREMENT	Tarif 2018		Tarif 2019	
Par personne Quel que soit le nombre de nuitées	20 € (dès la 1 ^{ère} nuitée)		21 € (dès la 1 ^{ère} nuitée)	
Caution	515 €		515 €	
Forfait nettoyage à la charge du locataire	72 € / location		74 € / location	

✚ la CC4V appliquera le tarif en vigueur à la date de la location

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

E. MAISON DES METIERS D'ART : TARIFS - ANNEE 2019 (Délibération n°2018/11/12)

 ***Le Conseil de Communauté autorise et adopte, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2019, les nouveaux tarifs applicables à la Maison des Métiers d'Art selon les tableaux joints en annexe.***

Il est précisé que les recettes sont inscrites au Budget Primitif de l'année 2018.


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

F. PARTICIPATION POUR LES ELEVES DU TERRITOIRE DE LA CC4V FREQUENTANT LES COLLEGES EXTERIEURS : ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 (Délibération n°2018/11/13)

 ***Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'accepter de financer la participation pour les élèves de la CC4V fréquentant des collèges extérieurs pour les frais de fonctionnement des gymnases.***

Ce coût par élève est établi, chaque année, par les collèges en fonction des dépenses réelles et du nombre d'élèves.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**


Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

3. PETITE – ENFANCE /ENFANCE ET JEUNESSE

A. PROJETS DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE DROIT DU PERSONNEL AVEC LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-GATINAIS, CORBEILLES ET DORDIVES ET DE PRESTATIONS DE SERVICE AVEC LES COMMUNES DE FERRIERES-EN-GATINAIS, CORBEILLES ET DORDIVES ET LE SIIS DE PREFONTAINES ET DE MISE A DISPOSITION DE DROIT COMMUN AVEC LE SIIS DE PREFONTAINES : INTEGRATION DE LA GESTION DES MERCREDIS EN PERIODE SCOLAIRE – AUTORISATION DE SIGNATURE (Délibération n°2018/11/14)

 ***Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place de nouvelles conventions de mise à disposition des communes disposant d'un ALSH avec les communes de Dordives, Ferrières et Corbeilles, une convention de mise à disposition de droit commun avec le SIIS de Préfontaines ainsi que des conventions de prestation de service avec les 3 communes et le SIIS de Préfontaines dans le cadre de la gestion des ALSH sur les mercredis scolaires.***

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser, d'adopter et voter ces projets de nouvelles conventions, comme stipulé ci-dessus, et d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à finaliser les termes de ces projets de convention avec chaque entité et de les signer.


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

B. VALIDATION DU REGLEMENT SUR L'UTILISATION D'UN MINIBUS (Délibération n°2018/11/15)

 **Considérant qu'il est nécessaire de proposer un cadre règlementaire pour l'utilisation du minibus de la CC4V.**

L'acquisition de ce minibus a été prévu avant tout pour réduire le phénomène d'isolement des jeunes, suite aux problèmes de mobilité constatés sur le territoire, et de réduire les coûts des transports liés aux activités des ALSH, dans la mesure du possible (en fonction du nombre d'enfants à transporter et de la distance parcourue). Il servira en priorité pour les déplacements du public ALSH de la CC4V durant les mercredis scolaires et les vacances.

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser, d'adopter et voter les règles d'utilisation du minibus, tel que présentés à l'assemblée et que l'application de ce règlement s'effectuera dès que les modalités de publicité de la délibération seront effectuées.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

C. MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DU SERVICE JEUNESSE DE LA CC4V (Délibération n°2018/11/16)

 **Considérant qu'il est nécessaire d'adapter le règlement intérieur jeunesse, dans le cadre du fonctionnement des ALSH Jeunes de la CC4V (Dordives et Ferrières), pour mieux maîtriser les demandes et les comportements des parents, concernant notamment :**

- la capacité d'accueil à enlever, suite à un avis de la commission enfance jeunesse
- la remise à jour des coordonnées téléphoniques des structures
- les types d'accueil à la semaine ou à l'activité qui n'est plus à l'ordre du jour

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser, d'adopter et voter les nouveaux règlements intérieurs du service enfance et jeunesse pour les périodes de vacances et mercredis scolaires à compter de décembre 2018, tel que présentés à l'assemblée.

Le règlement intérieur du service « Enfance » a été retiré et sera revu ultérieurement lors d'un prochain Conseil de Communauté. Cette délibération s'applique uniquement pour le service Jeunesse de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

4. CULTURE - PATRIMOINE ET TOURISME

A. SIGNATURE D'UN CONTRAT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA CC4V ET LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS CENTRE-VAL DE LOIRE POUR LES PARCELLES ZM 38 & ZM 46 DE LA FERME DU MOULIN BRULE (Délibération n°2018/11/17)

Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire a souhaité rencontrer dans ce cadre les élus de la Communauté de communes des Quatre Vallées afin de leur proposer la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 34 ans minimum sur ces parcelles, à un loyer annuel d'un euro. Les parcelles seraient



intégrées au futur plan de gestion du site naturel préservé ; Ainsi, elles bénéficieront d'actions de gestion et de valorisation dans un objectif de préservation de la biodiversité.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

-APPROUVE la signature d'un contrat de bail emphytéotique d'une durée de 34 ans au loyer annuel d'un euro symbolique avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire pour les parcelles désignées ci-dessus,

-DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à ce dossier et notamment le contrat de bail.

Monsieur Berthaud explique que les terrains, situés derrière le château du Mez, sont des terrains sensibles à la biodiversité (orchidées, espèces rares et même crevettes blanches...). Dans le cadre de la protection de ces espaces, c'est un travail sur la revalorisation géologique du territoire puisque cette carrière touche toutes les couches géologiques qui traversent le gâtinais, de Château-Renard jusqu'à Dordives (sur la transversale). Le conservatoire va gérer ces espaces et prairies humides notamment dans le cadre des visites avec les enfants et des groupes d'animation, comme c'est le cas pour le domaine de Cercanceaux. Donc, ce projet s'intègre autant dans le domaine du patrimoine, de l'environnement que de l'animation et des loisirs.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme Costa)

B. MARCHÉ SUR LE MUSÉE DU VERRE : SUBSTITUTION DE LA CC4V A LA COMMUNE DE DORDIVES SUR LES TRAVAUX D'EXTENSION (Délibération n°2018/11/18)



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DEMANDE à la Commune de Dordives une substitution de personne morale pour cette tranche conditionnelle afin que la CC4V puisse l'affermir**
- **AUTORISE le Président à signer la partie tranche conditionnelle en se substituant à la Commune**
- **AUTORISE le Président à solliciter toutes formes de subventions possibles pour le financement de ce projet**
- **PRECISE que ces dépenses seront inscrites au budget de la CC4V**
- **AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

Monsieur Berthaud explique que la globalité des travaux de rénovation s'élève à 660 000 euros dont 360 000 euros seront subventionnés avec l'assurance et 200 000 euros seront consacrés aux travaux d'extension du Musée.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COMMERCE

- A. **CESSION DES PARCELLES DE FONTENAY-SUR-LOING AU PROFIT DE LA SOCIETE IMMOBILIERE « SJA » : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2018/04/32 DU 5 AVRIL 2018** (Délibération n°2018/11/19)

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-ACCEPTE la cession des parcelles ci-dessus à la société civile immobilière « SJA » pour un montant de 62 000 €,

-ANNULE ET REMPLACE la délibération n°2018/04/32 du 5 avril 2018 qui autorisait la cession de ladite parcelle au profit de Monsieur SOUDRY et de procéder à la cession des parcelles susmentionnées au profit de la société immobilière « SJA ».

-AUTORISE M. Le Président à signer lesdits actes notariés et à faire toutes les formalités nécessaires et charge le notaire, M^e Bauchy Grégoire, de rédiger l'acte et d'effectuer toutes les transactions à cet effet.

Monsieur Devin explique qu'il est possible de prévoir ces types de modifications dans la délibération en mettant que toute personne physique faisant l'acquisition d'une parcelle peut se voir substituer par toute personne morale qui viendrait à la substituer et inversement. Monsieur Devin demande si le montant de la transaction est de 62 000 euros est H.T ou TTC (?) et s'il est possible de l'indiquer sur la délibération.


Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme Costa)

- B. **VENTE DE LA PARCELLE YA 135 DE LA ZAE DU BOIS CARRE DE FERRIERES-EN-GATINAIS A LA SCI DUROUSSEAUD FERRIERES** (Délibération n°2018/11/20)

 ***Vu le prix de vente qui se situe, au regard des indications de l'avis Min-not, filiale de l'Association des Domaines du Service Notarial (ADSN), et mandaté en 2017, entre 12 et 28 € HT/m² sur la ZAE du Bois Carré et qu'il est proposé de vendre à cette entreprise au prix de 12,92 € HT soit 15,50 € TTC.***

Vu l'avis de la commission économique,

Le Conseil Communautaire donne, à l'unanimité, un avis favorable à la vente de la parcelle YA 135 de 4 033 m² au prix de 15,50 € TTC soit 62 511 € TTC au profit de la SCI Durousseaud Ferrières représentant l'entreprise AMC.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme Costa)

6. EAU - ASSAINISSEMENT

- A. **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU LOING (SIVLO) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL MIXTE DU BASSIN DU FUSIN (SIABF) ET TRANSFERT DIRECT À L'EPAGE DU BASSIN DU LOING** (Délibération n°2018/11/21)

 ***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :***

-DEMANDE la dissolution du SIVLO et du Syndicat mixte du Bassin du Fusin au 31 décembre 2018,

-DÉCIDE du transfert à l'EPAGE du Bassin du Loing au 1^{er} janvier 2019 de l'actif et du passif en pleine propriété et de l'ensemble des résultats du SIVLO et du Syndicat mixte du Bassin du Fusin, sans retour aux EPCI membres,

-DÉCIDE du transfert à l'EPAGE du Bassin du Loing au 1^{er} janvier 2019 de l'ensemble du personnel affecté au SIVLO et au Syndicat mixte du Bassin du Fusin,

-AUTORISE M. le Président à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Devin explique qu'il va y avoir une réunion prochainement sur la restitution des ateliers dans le cadre du PAPI d'intention et également une réunion du SIVLO au sujet de l'acquisition de terrains.


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

B. LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC SES COMMUNES MEMBRES POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PATRIMONIALES ET DE SCHÉMAS DIRECTEURS EN EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET EAUX PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC4V (Délibération n°2018/11/22)

 **Il est rappelé que la CC4V a engagé des démarches en vue du transfert des compétences « eau » et « assainissement », avec l'appui technique du bureau d'études ADM Conseil, est actuellement en cours au sein de la CC4V y associant les différentes communes de la CC4V.**

Il a été demandé au Conseil de Communauté de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes pour la réalisation d'études patrimoniales et de schémas directeurs en eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales sur le territoire de la CC4V, et d'approuver les termes de la convention du groupement de commandes qui sera signée avec les communes membres souhaitant s'inscrire dans cette démarche.

Il est précisé que la CC4V sera le coordonnateur du groupement de commandes chargé de l'élaboration du DCE. Elle procédera à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence mais chaque commune signera son acte d'engagement (AE) et notifiera sa part de marché lui revenant.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- DÉCIDE de lancer un marché sous forme d'un groupement de commandes conformément à la réglementation des marchés publics,

- ACCEPTE les termes de la convention du groupement de commandes et tous les documents relatifs s'y rapportant.

Monsieur Larcheron précise que les communes devront décider si elles souhaitent s'engager dans cette démarche avant la signature du groupement de commandes. Monsieur Berthaud demande si des estimations seront prévues dans les études ; Monsieur Larcheron et Monsieur Rigault le confirment. Monsieur Larcheron explique que les coûts prévisionnels seront à prévoir et inscrire au budget des communes et Monsieur Rigault précise que ces estimations faites aux communes seront « très larges ». Chaque Commune devra en revanche solliciter les subventions.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**


Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

7. PERSONNEL

A. REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL ET DE L'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE COMMUNAUTAIRE (Délibération n°2018/11/23)

 ***Au regard des prises ou transferts de compétences et du personnel en découlant, il s'avère désormais indispensable de mettre en place un nouveau cadre juridique au sein de l'EPCI pour le bon fonctionnement et l'organisation des services.***

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- ***ADOpte le règlement intérieur du personnel communautaire qui a été envoyé par courriel à l'ensemble des délégués communautaires en date du 09/11/18 pour une application au 01/01/2019 et pour le règlement d'utilisation des véhicules dès que les modalités de publicité de la présente délibération seront effectuées.***

- ***DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Communauté de Communes,***

- ***DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Monsieur Larcheron demande s'il y a des observations et précise qu'il pourrait être harmonisé avec ceux des communes.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

B. MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) AU 1^{er} JANVIER 2019 (Délibération n°2018/11/24)

 ***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :***

- ***ADOpte le règlement du compte épargne temps du personnel communautaire qui figure en annexe de la délibération (ANNEXE n°9)***

- ***DECIDE de communiquer ce règlement à tout agent employé à la Communauté de Communes,***

- ***DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Monsieur Larcheron explique qu'il est devenu nécessaire de stocker les heures supplémentaires pour les agents de la CC4V et notamment pour les heures qui ne peuvent être rémunérées.


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

C. ASSURANCE STATUTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE (Délibération n°2018/11/25)

 **Le dernier contrat souscrit par le Centre de Gestion du Loiret arrive à échéance le 31 décembre 2019. Le Conseil d'Administration a décidé de son renouvellement et du lancement d'une enquête auprès de l'ensemble des collectivités et établissements publics du Loiret.**

Ainsi, pour se joindre au lancement de la procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance statutaire, le Centre de Gestion du Loiret invite les collectivités et établissements intéressés à lui donner mandat par délibération.

A ce titre, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- **DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,**
- **PREND ACTE que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.**


Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

D. PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE EVENTUELLE CONVENTION DE PARTICIPATION (DELIBERATION N°2018/11/26)

 **De ce fait le Centre de Gestion du Loiret s'est engagé dans une procédure de convention de participation tant pour le risque santé que pour le risque prévoyance pour la période 2014 - 2019. Il va renouveler cette procédure pour la période 2020 – 2025 et propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

-DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation au titre du risque santé et/ou du risque prévoyance que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour la période 2020 – 2025,

-PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

E. CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE DE CONSERVATION POUR LE FUTUR MUSEE DE SITE DE SCEAUX ET D'UN POSTE D'ATTACHE DE CONSERVATION POUR LE MUSEE DU VERRE A DORDIVES
(Délibération n°2018/11/27)

CONSIDÉRANT qu'il convient de créer deux emplois permanents à temps complet pour satisfaire aux besoins,

Musée du verre : dans le cadre de la restructuration du Musée, suite au sinistre survenu, le Responsable aura pour mission de travailler en lien avec un cabinet d'architecte à l'élaboration du nouveau parcours de visite et à la scénographie, de concevoir l'espace muséographique. Il aura également pour mission la gestion administrative et financière, la communication et la promotion, la conservation et la gestion des collections ainsi que l'élaboration de la programmation.

Musée de site de Sceaux : dans le cadre du projet de Musée de site archéologique d'Aquae Segetae à Sceaux-du-Gâtinais et compte tenu de la convention tripartite signée entre la CC4V, l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing et le Conseil départemental du Loiret, l'attaché(e) de conservation du patrimoine (spécialiste du mobilier archéologique de la période romaine) sera placé sous l'autorité du Président de la CC4V, sous la tutelle scientifique du chef d'établissement du Musée Girodet, responsable des collections et collaborera avec le Service de l'archéologie préventive du département pour assurer les fonctions de responsable du Musée. Il sera chargé de :

- ***Participer à la mise en œuvre de la présentation (réalisation du parcours muséographique), des conditions de conservation et de la valorisation des collections archéologiques***
- ***Assurer la gestion, l'étude scientifique et la diffusion des collections***
- ***Prendre part à l'élaboration du fonctionnement du Musée et au développement culturel de la structure***
- ***Assurer la gestion administrative et financière ainsi que la communication et la promotion du site***



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

Il est créé deux postes d'attaché de conservation du patrimoine dont les grades seront définis en fonction des personnes recrutées, à compter du 1^{er} janvier 2019, accessibles selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :

- ***Responsable du musée du verre***
- ***Responsable du Musée de site archéologique d'Aquae Segetae à Sceaux-du-Gâtinais.***

Les emplois peuvent également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

3-3 2° Pour les emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la présente loi ;

L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'attaché de conservation ; Il bénéficiera du régime indemnitaire.

Article 2 : temps de travail.

Les emplois créés sont à temps complet pour une durée de 35 heures.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

-D'AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

-DE PROCEDER à l'actualisation du tableau des effectifs et au recrutement.

Monsieur Berthaud demande à voter 2 délibérations distinctes étant donné qu'il s'agit de deux postes sur deux structures différentes.

Monsieur Berthaud a demandé à voir le budget de fonctionnement ; Monsieur Larcheron lui explique que c'est en cours. Monsieur Berthaud dit qu'il s'abstiendra au vote s'il n'a pas tous les éléments en main pour pouvoir voter la création du poste sur le Musée de site de Sceaux.

Monsieur Devin demande quelles seront les missions du futur attaché de conservation sur le Musée de site de Sceaux en 2019 si le musée n'est pas encore construit ; Monsieur Néraud explique que les missions seront denses, notamment avec le musée Girodet, puisqu'il faudra préparer la mise en place du futur Musée qui ne commenceront pas à l'ouverture du Musée. Monsieur Néraud rappelle que le Musée sera une antenne du Musée Girodet. Sur les frais de fonctionnement, il y aura des dépenses de fluides et sur la masse salariale. C'est un musée qui fonctionnera comme le musée de Dordives. La masse salariale sera calibrée afin de limiter les coûts ; De plus, l'association Segeta sera aussi associée au fonctionnement du Musée ; Les dépenses sur les fluides seront, à peu près, équivalentes à celles du musée de Dordives.

Monsieur Berthaud entend les propos de Monsieur Néraud et précise que bien que le Musée soit « petit », c'est un Musée de France ; Monsieur Berthaud est quand même inquiet sur le fonctionnement car il estime que la gestion du Musée de site de Sceaux ne pourra pas être similaire à celui du Musée du Verre. Il demande à voter à bulletins secrets sur la création de ces postes.

Monsieur Néraud ne voit pas d'objection à scinder la délibération en deux ; Monsieur Néraud, en tant que président de l'ADRTL, connaît le potentiel des visites de groupes de ce type de site, il faut juste faire un travail de promotion. Ce site qui appartient à la CC4V est sous-exploité et il reste le premier site gallo-romain du Loiret.

Monsieur Néraud rappelle que la décision de départ de la CC4V dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage en matière touristique était que l'EPCI n'était responsable des projets que si la commune d'implantation était en incapacité de l'être. Monsieur Néraud rappelle donc que la création du Musée de site de Sceaux est un projet communautaire depuis le départ ; ce qui est cohérent dans le cadre de la gestion de ce futur site. Ce Projet est finançable par des subventions.

Mme Costa demande si l'on ne peut pas borner le salaire du futur attaché de conservatoire car finalement on n'a pas idée de ce que cela pourra coûter. Le problème est que le recrutement dépend de la personne qui postule, de son ancienneté, de son expérience. Avec cette création de poste, il sera question de se borner à la grille indiciaire. Monsieur Larcheron dit qu'il faut aussi faire confiance à l'autorité territoriale qui procédera au recrutement de manière raisonnée.

Monsieur Hornez a vu que les agents du futur Musée ne travailleraient pas beaucoup en hiver. Comment un agent à 35 heures va pouvoir s'occuper en période hivernale. Monsieur Larcheron explique que ce poste est annualisé, même si les horaires seront moindres en hiver, ils seront compensés, en été, en haute saison. Monsieur Néraud dit que l'essentiel des visites seront des visites de groupes ; Il dit que l'organisation anticipée permettra d'éviter des gabegies. Il faudra éviter les ouvertures du musée au public en continu, cependant ouvrir tous les week-ends en été, mais plutôt miser sur la planification des visites de groupes.

En accord avec l'assemblée délibérante, il est décidé de séparer la présente délibération en deux délibérations distinctes. Sans autre observation complémentaire, le vote donne lieu à un vote à la majorité

avec 7 abstentions pour le Musée de site de Sceaux et à l'unanimité pour la création du poste au Musée du verre de Dordives.

Décision du Conseil de Communauté sur la création du poste d'attaché de conservation au Musée de site de Sceaux :

MAJORITE

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 7 (M. Monin pouvoir à Mr Dusoulier, M. Berthaud, M. Dusoulier, Mme Chamaillé pouvoir à Mme Denys, Mme Denys, M. Pissis pouvoir à Mr Berthaud, Mme Vrai)

Décision du Conseil de Communauté sur la création du poste d'attaché de conservation au Musée du verre de Dordives : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

F. ACCORD DE PRINCIPE SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DU PERSONNEL DE DIRECTION DES ALSH (Délibération n°2018/11/28)



Le Conseil de Communauté, à l'unanimité:

-DONNE un accord de principe sur cette nouvelle organisation du personnel de direction des ALSH du service enfance jeunesse de la CC4V qui interviendrait en 2019,

- PRECISE que les formalités administratives seront accomplies selon la réglementation en vigueur, à savoir le passage au préalable en CT/CAP, la création des postes nécessaires en conseil de communauté pour les agents qui devront être transférés ou mutés des communes à la CC4V.

-AUTORISE le président à accomplir ces formalités nécessaires.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

G. CREATION DE 3 POSTES D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION AU 01/12/2018 (Délibération n°2018/11/29)

Compte-tenu de la compétence de l'Enfance-Jeunesse CC4V, qui a la gestion des ALSH les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires et compte tenu de la réglementation jeunesse et sport, il convient de recruter 3 directeurs diplômés pour les ALSH de Ferrières, de Corbeilles et les services Jeunesse de Ferrières et Dordives, et de les recruter directement suite à l'impossibilité de les recruter en interne et au besoin urgent de ces agents.

L'agent aura pour mission de répondre aux objectifs politiques communautaires, d'assurer le management de l'équipe, l'encadrement des enfants, la mise en place de programmes d'activités éducatives variées durant les périodes mentionnées.

Il est donc proposé, à l'assemblée, de procéder à la création de 3 postes sur le grade d'adjoint territorial d'animation au 01/12/2018, à temps complet (35h) annualisé et de charger ainsi le Président à :

-Modifier le tableau des emplois

- Inscrire au budget les crédits correspondants.
- Signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Par conséquent, il est proposé au Conseil de Communauté de :

-DÉCIDER de créer 3 postes sur le grade d'adjoint territorial au 01/12/2018, à temps complet (35h).

-CHARGER le Président de modifier le tableau des emplois, d'inscrire au budget les crédits correspondants et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Mme Besse-Desmoulières soulève que sans doute pour des problèmes d'équité, un agent de Corbeilles n'a pu accéder au poste de Directeur du centre de Loisirs en demandant 15 jours de congés sur le mois d'août. Or, elle déplore ce refus de recrutement car l'agent est un bon élément.

Mme Besse-Desmoulières est surprise de cette décision et souligne que les fiches de postes ne sont pas homogènes sur l'ensemble des sites car elles correspondent à l'organisation propre de chaque site. Les élus de Corbeilles déplorent cette décision, du fait également de l'éloignement de la Commune. Monsieur Hornez connaît la personne concernée ; il sait que c'est un bon agent, de qualité, qui a de bons retours des familles et il se sent particulièrement peiné de l'état psychologique de cet agent suite à cet évènement.

Monsieur Guidat ne souhaite pas intervenir et indique qu'il y a eu un blocage chez l'agent ; la décision ayant été présentée et tranchée en commission Enfance et Jeunesse, le 15 novembre 2018, en matinée. Il tient à dire qu'il respecte toutefois les avis de Corbeilles.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 4 (Mme Besse-Desmoulières, M. Hornez, M. Canela, M. Francart ayant donné pouvoir à Mr Hornez)
--

8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

A. SMIRTOM : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2017 (Délibération n°2018/11/30)



Vu l'exposé du Président informant et présentant au Conseil de Communauté le rapport d'activités et le compte administratif 2017 du SMIRTOM, adressé par courriel par la CC4V à toutes les Communes, en date du 09/11/2018.

Il est demandé au Conseil de Communauté de prendre acte de ces deux documents afin de les valider.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0

B. VALIDATION ET SIGNATURE DES PROTOCOLES « RURALITE » POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CHARTE ACADEMIQUE (Délibération n°2018/11/31)

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République n°2013-595 du 8 juillet 2013,

Vu la charte de l'académie d'Orléans-Tours « garantir l'avenir scolaire des écoliers des territoires ruraux »,

Vu l'avis favorable du Bureau de Communauté du 5 novembre 2018,



Les signataires de ces protocoles s'accordent sur la priorité donnée à une approche pédagogique et éducative au service de la réussite et de l'enrichissement des parcours de tous les élèves.

Il est donc demandé au Conseil de Communauté de :

-PRENDRE ACTE de ces protocoles et de les valider

-AUTORISER le Président à signer ces protocoles pour la mise en place d'une charte académique, applicable à la rentrée 2018 et 2019, pour une durée de 3 ans et tout autre document relatif à cette affaire.

Monsieur Melzassard soulève une irrégularité dans la signature des protocoles : Monsieur Berton ayant signé à la place de Monsieur Melzassard pour représenter la Commune de Villevoques. Sinon, il confirme qu'il est bien favorable à la mise en place de ces protocoles.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

9. AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT.

N°1	Demande de subvention pour un parcours V.T.T et piste BMX à Préfontaines.
N°2	Modification du contrat de prestation de repas avec Convivio pour la prise en charge des repas des mercredis et des goûters.
N°3	Création d'une régie d'avance à la CC4V.
N°4	Contrat avec BTP Concept pour la mission de chef de projet sur les bâtiments et les voiries de la CC4V
N°5	Devis supplémentaires de l'entreprise BTM pour l'isolation gymnase Corbeilles
N°6	Contrat avec Mme Dalila Roblique, hypnothérapeute, pour la location de l'ancien local du Docteur Marquant.
N°7	Convention pour réalisation de prestation du SPANC par SUEZ à titre exceptionnel 2019-2020

2. TRANSFERT DE LA COMPETENCE « Eau & Assainissement ».

En référence à la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes [...] aménage notamment les modalités de transfert, sans pour autant remettre en cause le caractère obligatoire de ce dernier.

L'article 1^{er} de cette loi accorde la faculté, pour les communes membres de communautés de communes, de reporter la date du transfert des compétences « eau » et « assainissement » du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2026.

Ainsi, jusqu'au 30 juin 2019, soit 6 mois avant l'entrée en vigueur des dispositions issues de la loi NOTRe, les communes membres de la CC4V ont la possibilité de délibérer pour s'opposer au transfert obligatoire

de ces 2 compétences, ou de l'une d'entre elles, tel qu'initialement prévu par l'article 64 de la loi du 7 août 2015. L'opposition prend effet si elle est décidée par des délibérations prises par **au moins 25 % des communes** membres représentant au moins **20 % de la population intercommunale (soit pour la CC4V : 5 communes, 3 552 habitants)**. La date du transfert de la ou des compétences est, dans ce cas, reportée au **1^{er} janvier 2026**.

Cette disposition peut également s'appliquer aux communes membres d'une communauté de communes qui exerce de manière facultative à la date de publication de la loi du 3 août 2018 uniquement les missions relatives au service public d'assainissement non collectif, tel que défini au III de l'article L. 2224-8 du CGCT.

Après le 1^{er} janvier 2020 et avant le 1^{er} janvier 2026, les communautés de communes dans lesquelles l'opposition a été exercée, pourront, à tout moment, se prononcer par délibération de leur conseil communautaire sur le transfert intercommunal des compétences « eau » et « assainissement », en tant que compétences obligatoires. Dans les 3 mois qui suivent, les communes pourront cependant s'opposer à ce transfert, dans les mêmes conditions de minorité de blocage.

Les communes gardent, durant cette période, la possibilité de décider d'un transfert obligatoire des compétences « eau » et/ou « assainissement » à leur communauté de communes, selon la procédure de droit commun prévue à l'article L. 5211-17 du CGCT, sans que la minorité de blocage puisse y faire obstacle.

NB : Le modèle de délibération à prendre par les communes membres a été envoyé par mail en date du 09/11/2018.

Monsieur Bouquet dit que les petites communes ne représentent pas la majorité, que cela peut être une décision prise entre les 5 plus grosses communes. Monsieur Larcheron dit que c'est utile de le faire et bénéfique de porter ce projet ensemble pour avoir de meilleurs prix et des coûts à la baisse ; Les diagnostics sur les réseaux doivent être réalisés sur le tout le territoire de la CC4V et il est sans doute mieux de repousser cela en 2026 pour nous permettre de nous y préparer et de faire le nécessaire d'ici là.

3. INFORMATION SUR LE LANCEMENT D'UNE ETUDE POUR LA ROUTE DES METIERS D'ART

Monsieur Larcheron dit que le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat nous a apporté son soutien et veut bien nous accompagner dans notre démarche.

Monsieur Félix précise que le président national est venu nous rendre visite également et nous devons profiter de cette visite pour développer le projet. Monsieur Larcheron rappelle que le copil est prévu le 14 décembre prochain.

Monsieur Larcheron rappelle aussi qu'une réunion sur le Plan Communal de Sauvegarde aura lieu le lundi 19 novembre, à 16 heures, en présence de Monsieur le Sous-Préfet. Les communes y sont conviées avec les référents ou agents en charge du sujet.

10. TRAVAUX DES COMMISSIONS

1. Finances

Le pacte financier et fiscal est en cours ; de même que sur le PPI : une réunion préparatoire sera organisée prochainement. Une présentation de l'avant-projet du PPI pourra être prévue pour le prochain Conseil de Communauté, au regard des documents transmis par le cabinet SPQR.

2. Développement Economique & Commerce

On va prendre attache avec Rémi DURAND pour revoir l'ensemble des projets en cours sur cette thématique. Une réunion publique a eu lieu avec Antéa sur l'Eco-Parc de Ferrières-en-Gâtinais ; des questions pertinentes ont été relevées sinon pas de problème de fonds pour le suivi de cette affaire.

Une double réunion publique avec Antéa a été organisée pour transformer la zone « N » en zone AUI et permettre ainsi l'accès au fond de la zone d'activités : cette étude est en cours ; une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée et cela permettra de donner une réponse rapide à AMC Industrie qui est dans l'attente.

3. Petite-Enfance / Enfance-Jeunesse & RAM

Monsieur Guidat remercie l'assemblée de lui accorder à nouveau sa confiance en tant que Vice-Président ; il fera en sorte de faire évoluer la compétence de manière importante et dans les meilleures conditions avant de passer le témoin en 2020.

4. Culture - Patrimoine & Tourisme

Monsieur Félix rappelle l'avancement des différents projets en lien avec la culture et notamment celui du Musée de site de Sceaux ; une réflexion est en cours sur les mesures de développement de la fréquentation à mettre en place pour ce futur Musée. Sur la chapelle Sainte Apolline, la structure est en très mauvais état ; il faudra voir les possibilités de rénovation et de financement. M. Bernard Vela, de la Fondation du patrimoine, viendra voir la chapelle le samedi 24 novembre à 15h ; La CC4V sera alors en mesure d'apporter une suite à donner à ce bâtiment.

Pour la MMA, on a repris les statistiques, il y aura probablement une réorganisation des personnes qui s'en occupent ; un agent part au 31 décembre 2018 (1 an de service effectué, son premier emploi) et sera remplacée très rapidement. Il faudra voir la mise en place d'un nouvel agencement qui sera plus raisonnable et qui permettra un meilleur fonctionnement de ce site et de l'ensemble des sites culturels de la CC4V.

5. Travaux & Equipements Communautaires

Monsieur Grisard explique que les travaux du gymnase de Corbeilles sont achevés (juste quelques travaux d'extérieurs à finaliser)

Pour le projet du dojo, le coût des opérations a augmenté (+200 000 euros sur le prix initial) après 3 présentations d'avant-projet, c'est la dernière qui a été retenue ; Un Avant-Projet Définitif (APD) sera acté prochainement (avant le 03/12/18) pour le lancement des travaux du dojo en 2019.

Pour le mur d'escalade, l'entreprise Pyramide a fini l'installation (juste quelques finitions à terminer) : réception des travaux pour mercredi prochain.

Pour le Musée Du Verre (MDV), il y a eu un rdv avec l'architecte qui a présenté un avant-projet du bâtiment ainsi que la scénographie pour montrer ce que deviendra le futur MDV.

Pour la piscine de Corbeilles, on revoit prochainement les dysfonctionnements récurrents avec Baudin Châteauneuf.

Un plombier a finalement été trouvé pour les travaux Ad'Ap.

6. Eau & Assainissement

Monsieur Rigault explique qu'une augmentation en SPANC était nécessaire pour équilibrer le budget. Il précise aussi qu'au niveau des vidanges, les services de la CC4V ont déjà atteint le niveau de l'an passé soit 101 vidanges.

Les travaux de réhabilitation pour les 5 particuliers ont été réalisés.

Une consultation sur les diagnostics que doivent mettre en place les communes est en cours de préparation et devrait être prête pour le 10 décembre prochain.

7. Urbanisme & Aménagement de l'espace

Mme Costa explique, qu'en fin de phase de diagnostic, plusieurs réunions de PLUi se sont succédées, jusqu'à 3 par jour mais elles se limiteront à 2 à l'avenir ; Mme Costa remercie l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour assister aux réunions tant au niveau des élus, du personnel des mairies, des chargés de mission de la CC4V que des partenaires du Bureau d'études.

Une synthèse du PLUi aura lieu le 3 décembre prochain : Mme Costa s'excuse de ne pas pouvoir y assister pour des impératifs de travail. Il y aura aussi un Copil le 10 décembre (très important dans la prise des décisions) ; puis on enchainera sur le projet politique.

Mme Costa demande aux élus de consulter régulièrement l'agenda sur Agora car les plannings sont susceptibles de changer et sont mis à jour par les services de la CC4V.

8. Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives

Mme Lefevre explique que la commission Action Sociale s'est déroulé le 12 novembre dernier et a atteint le nombre maximal de 12 personnes. Il a été question de proposer une aide au BAFA ; ce projet s'articule avec la commission Enfance et Jeunesse. Une proposition de financement sera présentée à la prochaine commission finances en vue d'une inscription au budget 2019.

Pour l'ALPEJ (auto-école sociale), il sera question de renouveler la convention pour 2019. A ce jour, 2 candidats ont été retenus dans ce programme d'auto-école. Le versement de 6000 euros de la CC4V a pour objectif d'aider 5 candidats ; Il reste donc 3 places à pourvoir sur 2018. Prochainement, une nouvelle sélection aura lieu.

Pour le FAJ & FUL, le bilan 2017 fait apparaître une baisse globale (-5000 euros) sur les actions sociales dans ce domaine. Pour la CC4V, la dépense a augmenté de 0.86 % suite à la subvention accordée, ce qui a représenté 134 euros en plus.

Pour l'Adapage (aide et accompagnement à domicile), 7000 euros de subvention de la CC4V pour le portage de repas viennent en atténuation de la location du véhicule ; Monsieur Gardia avait également proposé un local pour le stationnement du camion ; nous espérons que cet accord sera reconduit pour 2019 ; Aussi, 5000 euros de subvention de la CC4V en 2018 pour les aides à domicile viennent en atténuation de la location des bureaux à Ferrières. L'activité est en baisse de 7.26 %, due à la baisse des aides, la concurrence, les décès et départs en EPHAD.

Une réflexion est également en cours sur la mise en place d'une MSAP (Maison de service aux Publics) sur le territoire de la CC4V ; ce serait une structure itinérante pour apporter les services de proximité au plus près des habitants (CAF, Mutuelle, Pôle emploi, les impôts, CPAM, CARSAT, mission locale et le PIJ) ; Ce projet entre dans le CRST du Pays ; une suite à donner sur ce projet sera rendue lors des prochaines séances du Conseil de Communauté.

Pour la maison de santé, les opérations foncières sont en cours ; les relevés topographiques réalisés par les géomètres sont terminés ; Logem Loiret va être en mesure de nous présenter un avant-projet prochainement, sans doute début décembre.

Pour le CLS du Pays Gâtinais, la 1^{ère} convention arrivant à échéance en octobre 2018, il sera proposé une nouvelle convention n°2 ; A cet effet, des ateliers thématiques sont organisés pour la mise en place des nouvelles actions. Des délégués communautaires se sont déjà portés candidats pour y participer et Mme Lefeuvre les en remercie.

Pour le sport, la prochaine Assemblée Générale du TAC de Corbeilles aura lieu le 17 novembre à Corbeilles, ainsi que celle de l'ESG, le 23 novembre à Nargis ; une réunion à laquelle Mme Lefeuvre se rendra.

9. Communication & Relations publiques

Monsieur Berthaud remercie les deux élus bénévoles qui l'accompagnent dans la mission pour faire le minimum garanti, à savoir le document qui résume le bilan 2017 de la CC4V, en 6 ou 8 volets, et concernant le travail du prochain bulletin CC4V 2018. Pour le travail effectué, c'est l'équivalent d'un mi-temps d'un professionnel ; il faut que la CC4V prenne conscience du besoin d'un chargé de communication pour faire le lien et le relais avec la population ; Monsieur Berthaud voudra s'entretenir directement avec le Président de la CC4V à ce sujet. Monsieur Berthaud dit que c'est l'image de la CC4V qui est en jeu.

Aussi, un travail sur le site internet a été mené et il voudrait que le prestataire de service ne soit pas bloqué par l'administration. Il tient également à revoir ce point avec le Président lors d'un prochain entretien.

11. QUESTIONS DIVERSES

Rappel des prochaines réunions de Bureau et Conseil de Communauté :

- ❖ Bureau Communautaire : Lundi 3 décembre 2018, à 15 heures.
- ❖ Conseil de Communauté : **Mercredi 12 décembre 2018, et proposition de commencer à 19 heures (au lieu de 20 heures 30)**

Dates de Conseil de Communauté pour l'année 2019							
	Janvier	Mars	Mai	Juin/Juillet	Septembre	Novembre	Décembre
Bureau (Lundi) 15H	21 ou 28 janvier (DOB)	18 mars (BP)	Vendredi 17 mai	24 juin	16 septembre	Mardi 12 novembre	9 décembre
Conseil (Jeudi) 20H30	31 janvier ou 7 février (DOB)	28 mars (BP)	Mercredi 29 mai	4 juillet	26 septembre	21 novembre	19 décembre

Validé le

Le Président de la CC4V,

Monsieur Gérard LARCHERON.

Décision de l'assemblée sur le Procès-Verbal de la séance du Conseil de Communauté du 15/11/2018 :

Pour :

Contre :

Abstention :

